



## CHARTRE D'ENGAGEMENT D'ARCACHON SANTE -CENTRE MUNICIPAL DE SANTE D'ARCACHON

Conformément à l'Annexe 2 de l'Accord National destiné à organiser les rapports entre les centres de santé et les caisses d'Assurance Maladie, du 8 juillet 2015.

« Arcachon Santé » est un Centre municipal de santé médical qui regroupe des médecins généralistes.

Cet exercice regroupé nous permet de vous apporter une qualité de service répondant à vos besoins de santé. Notre engagement s'articule autour de 3 axes.

### **Vous offrir un accès aux soins pendant une large plage horaire :**

Notre Centre de santé s'organise avec ses professionnels de santé pour vous garantir un accueil couvrant de larges amplitudes horaires.

Nous répondons à vos sollicitations de 20 heures à 8 heures du lundi au samedi, le week-end du samedi 14 heures au lundi 8h et les jours fériés de 8 heures à 20 heures.

Notre accueil administratif, en partenariat avec le Centre communal d'actions sociales d'Arcachon, est ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

« Arcachon Santé » est joignable grâce à un numéro vert : 0800 000 375. Des informations vous sont communiquées pour vous orienter immédiatement vers les solutions les plus adaptées au regard de votre état de santé.

### **Vous permettre d'être soigné sans rendez-vous, en cas de nécessité :**

Nous sommes organisés pour répondre rapidement à vos demandes de soins et pouvoir, si votre état de santé le nécessite, vous recevoir ou vous visiter, dans les heures qui suivent votre demande.

### **Vous accueillir et vous accompagner dans votre prise en charge :**

L'organisation du Centre municipal de santé nous permet de vous assurer un accueil par du personnel dédié les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h30 à 12h30.

Cet accueil organisé permet, au-delà des actes de médecine générale non programmés, de :

- coordonner les informations vous concernant entre les différents professionnels du centre de santé amenés à vous rencontrer,
- vous orienter vers les professionnels de santé ou services extérieurs au dispositif d'Arcachon Santé dont vous auriez besoin,
- organiser les échanges nécessaires avec votre médecin traitant et les établissements de santé ou les services médico-sociaux lorsque votre état de santé le nécessite et notamment avant et après toute hospitalisation.



Fait à Arcachon, le 11 janvier 2016

Yves FOULON  
Maire d'Arcachon  
Député de la Gironde